

LA CONSTITUTION DE LA TCHÉCOSLOVAQUIE DU 11 JUILLET 1960

Kurt R a b l

A l'exemple du Vietnam du Nord et de la Mongolie, la Tchécoslovaquie a procédé, au milieu de l'année 1960, à une révision totale de sa constitution. (Nouvelle Charte constitutionnelle du 12 juillet 1960). On doit souligner que la Charte constitutionnelle du 9 mai 1948, par là abolie, avait vu le jour sous des conditions illégitimes par rapport à la Constitution du 29 février 1920. Celle du 9 mai 1948 devait codifier l'évolution constitutionnelle alors atteinte, et qui fut caractérisée du côté communiste par la formule de "démocratie populaire au service de la dictature du prolétariat."

La loi et le droit constitutionnels ne sont aucunement, selon la doctrine communiste, une barrière infranchissable à l'application de décisions du parti ou du gouvernement, qui pourraient être en contradiction avec les normes constitutionnelles en vigueur. Depuis 1948, en Tchécoslovaquie, on a parfois voté des lois avec la majorité requise pour une réforme constitutionnelle. Mais dans beaucoup d'autres cas, on n'a pas pris la peine d'une

telle formalité, et on a voté des lois, promulgué des décrets ou pris d'autres mesures simplement contraires à la constitution. De nombreux exemples en pourraient être donnés. Cet état de fait ne nécessita pas de réforme de la constitution, autrement dit de s'efforcer d'adapter les normes formelles de la constitution à la pratique réelle du pouvoir, ces deux ordres étant souvent en contradiction.

Il apparaît par contre que la raison véritable de la promulgation d'une nouvelle Charte constitutionnelle puisse être déduite de la résolution finale du 21^{ème} Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique au printemps 1959. Cette résolution exprime l'idée que le bloc dit socialiste aurait atteint un stade d'évolution caractérisé dans les termes de "passage du socialisme au communisme"; la distribution des biens obéirait au principe: "chacun selon ses capacités, à chacun selon son effort" et l'état, c'est à dire l'appareil de répression extérieur qui se trouve aux mains du parti communiste, commencerait à "déperir". Ses tâches seront reprises de plus en plus par des "collectivités sociales". Le principe, toutefois, selon lequel les décisions du pouvoir sont prises dans le sens ou sous l'influence immédiate du parti communiste demeure inchangé. Selon la volonté de l'URSS, ses satellites participent à cette évolution.

La nouvelle constitution doit être comprise en raison de cet arrière-fond idéologique. L'auteur explique comment elle fut élaborée et votée. Il caractérise les différences extérieures qui la séparent de la constitution de 1948. Des spécialistes communistes tchécoslovaques définissent ces différences comme suit: en 1948 naquit la constitution de "la marche vers le socialisme", en 1960 celle de "la victoire du socialisme".

Dans cette perspective, il paraît particulièrement intéressant de comparer certaines clauses de la nouvelle constitution sur les principes de la structure sociale avec les paragraphes traitant du même sujet dans la constitution soviétique du 5 décembre 1936. (Constitution dite de Staline). Cette comparaison fait apparaître de larges identités concrètes, voir même terminologiques. La signification du parallèle apparaît plus fortement encore lorsqu'on le complète par une seconde confrontation, à savoir entre certaines dispositions particulières (protection de la propriété, droits fondamentaux des citoyens, droit des nationalités) entre les deux constitutions tchécoslovaques de 1948 et 1960. Cette analyse est faite à la lumière d'un certain nombre d'exemples: disparition de la phrase "le sol appartient à celui qui le travaille", garantie de la liberté d'opinion seulement "en accord avec les intérêts du peuple travailleur", identification des notions de "nuisible à la société" et de "contraire à la constitution", justification de la position du parti communiste en tant que "avant-garde de la classe ouvrière", rétrécissement de l'autonomie territoriale slovaque, laquelle connut un maximum provisoire en 1956, inégalité dans le statut des minorités nationales, à savoir aucune garantie spécifique accordée à la seconde minorité: les Allemands, alors que les Magyars, les Polonais et les Ukrainiens en jouissent au moins selon la lettre.

Les communistes soulignent entre autres que la nécessité d'une réforme du droit constitutionnel découla du fait que l'attitude de la masse de la population en face de la révolution communiste serait devenue de plus en plus positive. L'auteur tente de vérifier cette assertion en examinant la pratique des élections législatives qui eurent lieu le 12 janvier 1960. Certains récits de témoins oculaires, aussi bien que des articles parus dans la presse tchécoslovaque même permettent de douter qu'il existe un accord réel entre les résultats officiels des élections et l'attitude ou les sentiments de la population.

Pour finir, l'auteur soulève la question de savoir si l'évolution constitutionnelle tchécoslovaque aurait atteint maintenant un stade comparable à celui de l'Union soviétique staliniste de 1936, ou si la nouvelle constitution tchécoslovaque n'aurait pas l'intention d'anticiper sur une réforme de la constitution soviétique qui pourrait avoir lieu dans un avenir assez proche.